Image not found or type unknown

estension réseau électrique

Par **zouzou**, le **26/03/2009** à **15:09**

Bonjour,

Pour résumer ma situation ,mon conjoint et moi-même avons rénové une grange .Pour nous permettre de nous raccorder au réseau électrique il a fallu effectuer des travaux d'extension ,car les réseau existants ne nous permettaient pas de nous raccorder .
Pour ce ,le SDEEG (syndicat départemental equipement electrique de la gironde) à adresser un mémoire au maire de notre commune qui a refusé la prise en charge de ces frais ,soit 1487,50€ en prétextant qu'il s'agissait d'un équipement propre.Bien évidemment nous avons régler cette somme plus notre part soit notre forfait raccordement branchement pour 747€ , pour que les travaux puissent commencer .
A présent je demande plus de précision à MR le maire quant à son refus ,celui ci m'indique qu'effectivement ,il considère cette extension comme propre car selon lui ,l'extension n'est opérationnel que pour notre seule maison .Bien sûr ,selon le SDEEG le cable ainsi que le boitier de branchement a bien un usage collectif ,si d'autres maison se construisent ,elle se raccorde à notre boitier ...Maintenant le maire pretend que la notification de refus de la prise en charge des travaux a été émise par le SDEEG qui dément et laisse entendre des démarches frauduleuses de notre maire .
A ce jour ,je souhaite me faire rembourser des frais que j'ai avancé ,le maire délibère et dit va tacher d 'obtenir une petite aide ...Je suis à bout ,financierement nous avons besoin de cet argent .Si quelqu'un peut me donner des conseils et me donner la marche à suivre pour contraindre le maire à assumer son role .Peut être y a t-il une administration,une association ,qui pourrait intervenir .
Merci par avance de m'eclairer.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés